

«Le découplage entre croissance économique et utilisation des ressources naturelles et impacts environnementaux est un prérequis indispensable pour atteindre les 17 objectifs du développement durable inscrits dans l'agenda 2030 et pour lutter contre le changement climatique. En œuvrant vers une économie circulaire nous nous engageons clairement dans cette démarche.

Certains éléments clés de l'économie circulaire reposent sur la mise en œuvre de principes connus tandis que d'autres s'avèrent plus complexes. Cette situation implique une phase de transition avec des échanges entre acteurs intéressés, la mise en œuvre de projets pilotes ou encore l'adaptation du cadre légal.

Dans ce sens la plateforme de la coopération Benelux en tant que laboratoire transfrontalier doit jouer un rôle important. Je salue que sous l'impulsion de la présidence luxembourgeoise du Benelux, nous avons su préparer ensemble le cadre pour que le Benelux puisse faire face aux défis de la mise en œuvre de l'économie circulaire.»



Camille Gira,
Secrétaire d'État
luxembourgeois au
Développement
durable et aux
Infrastructures,

Président du Comité de Ministres
Benelux pour le Développement
durable

Éditeur responsable
J.P.R.M. van Laarhoven
Secrétariat général Benelux
39 Rue de la Régence
1000 Bruxelles
info@benelux.int
www.benelux.int

LE BENELUX EN ROUTE VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Chaque jour, une valeur économique substantielle se perd parce que des marchandises sont jetées. Elles sont remplacées par de nouvelles qui épuisent à leur tour les réserves mondiales de matières premières. Les citoyens et les entreprises sont de plus en plus conscients du dommage irréparable qu'ils causent à la terre s'ils persistent dans ce comportement.

L'idée de remplacer l'économie linéaire par une économie circulaire gagne de plus en plus du terrain. Les générations suivantes n'auront plus accès à des matières premières bon marché si nous ne changeons pas de cap. Nous nous préoccupons par ailleurs du climat. La production industrielle basée sur des combustibles fossiles et le transport mondial menacent l'environnement.

La Commission européenne a fait de la transition vers une économie circulaire une priorité et a lancé des projets ambitieux en ce sens. Nous ne devons pas en rester à faire des projets : les autorités, les citoyens et les entreprises doivent y contribuer.

L'idée du recyclage doit être convertie en une action locale : il s'agit d'utiliser et de réutiliser localement des biens et services de manière à créer de l'emploi dans sa région et à limiter les frais de transport.

C'est la raison pour laquelle la réalisation de ces projets appelle par définition une approche régionale et locale. Les trois pays Benelux peuvent donner des impulsions à des projets tels que la gestion des déchets ou le recyclage. Grâce à la densité de la population et à l'activité économique, il y a des masses de biens disponibles à recycler. C'est un véritable modèle économique.

Les gouvernements s'emploient à acquérir le savoir-faire technique, mais aussi à sensibiliser. Les pouvoirs publics auront beau forger des plans, il faudra cependant gagner les cœurs des citoyens pour faire de cette nouvelle approche un succès.

Vous trouverez dans cette newsletter un aperçu des actions de la coopération Benelux.

LE BENELUX MISE SUR LA RÉPARABILITÉ, LA GESTION DES DÉCHETS ET L'ÉCHANGE DE CONNAISSANCES

«Les chantiers et possibilités pour intégrer les principes d'économie circulaire dans le design des produits sont nombreux et offrent des perspectives prometteuses. Les recherches du Comité européen de normalisation (CEN), mandaté pour cette mission par la Commission européenne, sont donc attendues avec intérêt.

Je souhaite que le Benelux reste le laboratoire des initiatives européennes innovantes. Voilà pourquoi j'ai proposé à mes homologues du Luxembourg et des Pays-Bas de réaliser, sous l'égide du Benelux, une étude commune sur les critères de réparabilité des produits. L'objectif de la démarche est de contribuer activement aux travaux du CEN en définissant, sur la base de produit de la vie de tous les jours des citoyens, les avantages et conditions d'une simplification de la réparation dans nos pays. Ces exemples nous permettront également d'identifier les freins réglementaires et les opportunités en termes de compétitivité et d'emploi pour nos pays.»



M. C. Marghem, Ministre fédérale belge de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable.

L'ÉCO-CONCEPTION : UNE CRÉATION PLUS INTELLIGENTE, MOINS D'EMPREINTE ECOLOGIQUE

La transition vers une économie circulaire implique une consommation et une production durables des biens. Le Benelux analyse les modalités d'une transposition commune des règles européennes dans ce domaine. Dans un premier temps, cette analyse portera sur les produits liés à l'énergie (directive 2009/125/CE). Dans une phase ultérieure, il est prévu de l'étendre à d'autres catégories de produits. Les points d'attention sont : l'efficacité des matériaux, la réutilisation, le recyclage et la durabilité des produits.

De plus, il se prépare une étude au niveau Benelux qui analysera la réparabilité des produits proches du consommateur tels que les téléphones mobiles, les percolateurs et les frigos.

La finalité est de déboucher sur des règles et des critères de réparabilité. De cette manière, le Benelux peut jouer un rôle de pionnier dans le cadre du Comité européen de normalisation (CEN).

GESTION DES DÉCHETS : DU PAPIER AUX DÉCHETS DE CONSTRUCTION

Les projets pilotes sur l'application du principe de durabilité à la gestion des déchets concernent notamment les déchets de papier et les déchets de construction et de démolition.



Une meilleure utilisation ou réutilisation des déchets est un autre point d'attention dans la coopération Benelux concernant l'économie circulaire.

recyclage, ce qui permet de faciliter le transport et la commercialisation.

Le groupe de travail Benelux « Gestion des déchets » (WASTE) a clôturé en 2015 sa collaboration avec la signature d'une recommandation Benelux relative à la fin du statut de déchet pour le papier. La recommandation a créé les conditions pour la mise en place d'un marché intérieur Benelux dans lequel les déchets de papier sont considérés comme une ressource plus tôt dans le processus de

Après concertation avec les membres du groupe de travail et la Commission européenne, il a été décidé d'examiner de plus près les déchets de construction et de démolition. Cette coopération résultera en 2017 en une recommandation Benelux relative à la réutilisation et au recyclage de ces matières. On fera usage, dans la mesure du possible, des normes développées au niveau européen.

LA TRANSITION GRÂCE À L'ÉDUCATION ET À LA SENSIBILISATION

La transition vers une économie circulaire est non seulement un thème qui peut être encouragé par les pouvoirs publics au moyen de la réglementation, mais elle doit aussi être prise à cœur par le citoyen pour réussir. C'est la raison pour laquelle de nombreuses campagnes et activités de sensibilisation ont vu le jour dans le cadre du Benelux.

Pendant la période 2013-2015, diverses conférences ont été organisées (Apeldoorn, Gand et Esch) avec un large éventail de personnes concernées (fonctionnaires, spécialistes et jeunes) pour voir dans quelle mesure les principales notions de l'économie circulaire sont connues et comment elles peuvent être diffusées au moyen de l'éducation.

Le rapport final sur l'éducation à l'environnement et à l'économie circulaire qui en a résulté constituera le cadre de l'activité future du Benelux dans ce domaine.



Par le passé, le Benelux avait soutenu la campagne 'Mange ton assiette !' sur le thème du gaspillage alimentaire. Le Benelux a aussi travaillé sur l'agriculture durable en ville, notamment avec la publication d'un guide contenant des bonnes pratiques et des exemples inspirants des trois pays Benelux.

<http://www.benelux.int/fr/publications>

PROJET 'REGIONAL TRANSITION ACADEMIES'

Par le biais des 'Regional Transition Academies', des réseaux se forment au niveau Benelux entre les instituts d'enseignement et de recherche, les administrations publiques et d'autres parties prenantes afin de soutenir et d'enrichir la recherche et le développement de la transition vers la durabilité au moyen d'événements, d'un portail Internet et d'un échange intense d'informations.

PROJET 'EDUCATE THE TEACHERS'

Ce projet s'adresse aux futurs enseignants et examine les moyens de mettre en oeuvre les thèmes clés de la durabilité et de l'économie circulaire dans le cursus des enseignants. Car qui forme les futurs enseignants forme par extension la jeunesse de demain.

AVENIR, DÉFIS, NOUVEAUX PROJETS

« Avec le programme "Nederland Circulair in 2050", nous avons ébauché la manière dont nous voulons orienter la transition vers une économie circulaire. S'il y a une chose importante dans cette transition, c'est bien le fait que de nombreux acteurs peuvent et veulent jouer un rôle et que la coopération est nécessaire pour accélérer la transition vers l'économie circulaire. Mais l'économie circulaire implique aussi de saisir les opportunités économiques qu'une telle économie offre en termes de croissance et de nouveaux emplois. Car l'économie circulaire n'est pas seulement une nécessité pour atteindre nos objectifs environnementaux et climatiques. C'est aussi une chance et une affaire rentable. »



Sharon Dijksma,
Secrétaire d'État néerlandaise
à l'Infrastructure et à
l'Environnement

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE EST UNE PRIORITÉ BENELUX !

La table ronde relative à l'économie circulaire organisée en présence de la Commission européenne sous présidence belge de l'Union Benelux en décembre 2015, a clairement montré que les trois États veulent s'engager dans la transition vers une économie circulaire et jouer un rôle moteur au sein de l'Union européenne.

Sous l'impulsion de la présidence luxembourgeoise de l'Union Benelux de 2016 et en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière de Luxembourg, une directive Benelux a été signée entre les trois États. Celle-ci invite les trois États à poursuivre la coopération au sein du prochain programme de travail commun 2017-2020 de la coopération Benelux. Sur cette base, un groupe de travail intergouvernemental sera mis sur pied dont l'objectif principal est l'échange de pratiques en ce qui concerne les stratégies et mesures pour stimuler l'économie circulaire.

En effet, les entreprises sont en général favorables à ce que les autorités publiques stimulent la transition vers l'économie circulaire par différents moyens tels que la mise en œuvre de projets pilotes (à l'image par exemple des Green Deals¹ développés par les Pays-Bas), de soutiens financiers ou encore d'adaptation de la réglementation. Les pays commencent à déployer ces mesures et stimuler des échanges quant à leur efficacité (évaluation de l'impact des mesures) contribuera à accélérer la transition vers l'économie circulaire.

PERSPECTIVES EN 2017

La coopération Benelux se penchera notamment sur :

- la préparation et le démarrage d'une étude dont l'objectif est de développer des critères de réparabilité par catégories de produits proches des consommateurs (lien avec la lutte contre l'obsolescence programmée);
- l'analyse des leçons clés héritées du cycle de conférences Benelux relatives à la transition vers une économie et une société plus durables en vue de prendre des mesures à l'échelle Benelux ;
- l'élaboration d'un instrument de coopération commune relative aux déchets de construction et de démolition qui vise à promouvoir la réutilisation et le recyclage de ces ressources.



POUR PLUS
D'INFORMATIONS

www.benelux.int

¹ <https://www.rijksoverheid.nl/onderwerpen/duurzame-economie/inhoud/green-deal>